

RÉGÉNÉRONS LE PROGRÈS !

FACE À LA DÉFIANCE GRANDISSANTE
8 PROPOSITIONS POUR UN PROGRÈS INTÉGRAL



ENTREPRISE
& PROGRÈS

SOMMAIRE

4 EXECUTIVE SUMMARY

6 POUR UN PROGRÈS INTÉGRAL

LES 8 PROPOSITIONS D'ENTREPRISE & PROGRÈS :

9 PROPOSITION 1 : Fonder nos ambitions collectives sur un Indicateur de Progrès Intégral (IPI)

10 PROPOSITION 2 : Créer une Convention Citoyenne sur le Progrès dans le cadre du CESE

11 PROPOSITION 3 : Promouvoir le principe de responsabilité vs le principe de précaution

12 PROPOSITION 4 : Accélérer la comptabilité en triple capital et l'entreprise contributive

13 PROPOSITION 5 : Encourager la formation aux enjeux de demain et au leadership par le sens

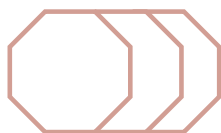
14 PROPOSITION 6 : Définir une doctrine de capitalisme financier Européen responsable

15 PROPOSITION 7 : Mettre en œuvre une fiscalité incitative au service du progrès, en France et au sein de l'Union européenne

16 PROPOSITION 8 : Renforcer la lutte contre les inégalités au niveau européen

17 À PROPOS D'ENTREPRISE & PROGRÈS

EXECUTIVE SUMMARY



Ensemble, retrouvons
grâce à un progrès réinventé
8 axes d

1

Fonder nos ambitions collectives sur un Indicateur de Progrès Intégral (IPI)

Se doter d'un indicateur capable d'agréger des critères extra-financiers : un **Indicateur de Progrès Intégral**, dont les critères seront définis lors d'une Convention Citoyenne sur le Progrès.

3

Promouvoir le principe de responsabilité vs le principe de précaution

Évolution du principe de précaution, le **principe de responsabilité** devra être le cadre qui guide l'innovation, la recherche, la mise en place de nouvelles technologies ou de nouvelles infrastructures qui seront au service de l'intérêt générale

5

Encourager la formation aux enjeux de demain et au leadership par le sens

Permettre aux dirigeants, futurs dirigeants et collaborateurs de se former, de transformer leurs modèles et savoir **mener une conduite du changement**.

7

Mettre en œuvre une fiscalité incitative au service du progrès, en France et au sein de l'Union européenne

Lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale pour **financer une base saine d'avancées sociétales** et créer des facilités fiscales pour les entreprises engagées.

un horizon désirable
é et intégral qui se fonde sur
l'action.

2

Créer une convention citoyenne sur le progrès dans le cadre du CESE

Impliquer, ensemble, citoyens et représentants du CESE dans une définition du progrès, à travers une **Convention Citoyenne pour le Progrès** dans le cadre du CESE.

4

Accélérer la comptabilité en triple capital et l'entreprise contributive

Encourager la mise en place d'une **comptabilité globale**, intégrant les critères extra-financiers, et soutenir les **entreprises contributives** (SCIC, coopératives, entreprises de l'ESS, nouvelles entreprises à mission...).

6

Définir une doctrine de capitalisme financier européen responsable

Encadrer le monde de la finance et **mieux partager la valeur créée**, afin de rediriger les actifs financiers vers les investissements qui contribuent au progrès.

8

Renforcer la lutte contre les inégalités au niveau européen

Passer du « pouvoir d'achat » au « **pouvoir de vivre** » ! Les acteurs publics dans toute l'Europe doivent jouer un rôle proactif dans la mise en place d'un modèle social qui redistribue mieux les fruits du progrès.

Pour un progrès intégral

Entreprise & Progrès a toujours eu à cœur, et son nom l'illustre bien, de penser et de promouvoir une économie au service du progrès. **Le progrès, cette idée d'une amélioration, d'un avancement, d'un chemin vers l'intérêt général**, est depuis deux siècles au moins une valeur structurante pour nos Sociétés. C'est en croyant à l'idée de progrès que nous avons pu accomplir des avancées considérables en matière de santé, de bien-être, de production de richesses. Depuis l'existence d'Entreprise & Progrès en 1970, nous avons voulu contribuer à cet horizon, nous mettre au service de cette trajectoire, conserver le progrès au cœur de notre ambition en tant que think tank.

Pourtant, nous constatons, année après année, que **la confiance dans l'idée de progrès se délite**. D'abord, la confiance dans nos institutions ne cesse de s'éroder, qu'il s'agisse des dirigeants politiques, des corps intermédiaires, des médias, ou des entreprises. Le constat des crises qui se multiplient, qu'elles soient écologiques, sociales, financières ou humanitaires, se fait de plus en plus clair. La sensation de stagnation, voire de déclin, semble de plus en plus forte, tout comme le sentiment d'injustice face aux inégalités de richesses ou la perte de sens ressentie face à l'absurdité de l'hyperconsommation ou à l'effritement des liens sociaux. Tout cela participe à rendre l'avenir brumeux, et l'idée d'une destinée collective plus positive ne fait que s'estomper.

Nécessairement, cela nous pousse à nous questionner, nous qui avons toujours souhaité nous mettre au service du progrès et du bien commun. Pourquoi l'idée de progrès ne séduit-elle plus ? Comment redonner confiance en l'avenir ? Comment restaurer l'idée d'une trajectoire de progrès pour nos Sociétés ? Comment, peut-être, redéfinir et régénérer la notion de progrès et la mettre au centre de nos ambitions collectives ? À l'heure où nous avons plus que jamais besoin d'un horizon partagé, vers lequel tendre, **réfléchir à la notion de progrès semble plus que jamais nécessaire**.

Il importe alors de faire le bon diagnostic, et d'admettre que depuis quelques décennies, l'idée de progrès s'est quelque peu noyée dans celles de croissance, d'innovation, de productivité. Certes, ces réalités économiques et techniques ont longtemps sous-tendu nos progrès collectifs, mais à force de devenir centrales, obsédantes, elles nous ont sans doute fait perdre de vue l'humain et négligé notre environnement. **Sont-elles encore pertinentes ? Rien n'est moins sûr**. On constate chaque jour à quel point croissance et innovation seules échouent à résoudre les nouveaux problèmes auxquels nous devons faire face : maintien des liens sociaux, préservation de la démocratie, crise écologique, justice sociale.





La notion de progrès a aussi été parfois « confisquée », soit par les décideurs politiques quelquefois accusés d'être déconnectés, soit par les grands intérêts économiques, trop occupés à défendre et perpétuer le modèle dont ils bénéficiaient. Les citoyens et la Société civile, notamment les jeunes, ont bien souvent été exclus des choix technologiques, économiques et même sociaux, ce qui explique peut-être leur défiance. **Ne faut-il pas alors réinventer la façon dont nous définissons et mesurons le progrès ?** Ne doit-on pas faire émerger l'idée d'un progrès humaniste, porteur d'espoir ? Et ne faut-il pas aussi créer une nouvelle gouvernance pour ce progrès, une gouvernance capable de le porter et de le partager ensemble, avec toutes les parties prenantes, de l'État jusqu'aux citoyens en passant par les entreprises, le monde associatif ?

Nous pensons qu'il est urgent aujourd'hui de ré-instaurer un vrai débat public sain à propos du progrès, afin de créer démocratiquement un imaginaire collectif souhaitable, assumé vers lequel nous pourrions tendre avec détermination. **Il s'agit tout simplement de régénérer la notion de progrès, d'en faire un horizon désirable articulé autour de toutes les dimensions de l'intérêt général :** prospérité économique, soutenabilité écologique, inclusion sociale et équité, bien-être physique et social, épanouissement personnel... Ce progrès, que nous qualifions de progrès intégral, **devra être pensé autour d'un**

nouveau rapport au temps : sortir du culte du présent pour s'engager sur des logiques de pérennité à long terme. Il devra être conçu à travers des logiques de gouvernance collectives, participatives, redonnant à chacun les moyens de s'impliquer et de trouver un sens dans notre destin collectif.

En tant que représentants des acteurs du monde de l'entreprise engagés pour le progrès, le bien commun et les transitions écologiques et sociales, nous avons donc souhaité prendre les devants et réfléchir à **des propositions concrètes pour inventer ce progrès intégral**. Nous avons donc réuni des experts, des professionnels et des acteurs de terrain, pour nous interroger ensemble sur ce sujet essentiel.

En tant que chefs d'entreprise engagés, nous avons besoin des dirigeants politiques. Le monde politique, français comme européen, a un rôle majeur à jouer dans cette émergence d'un progrès intégral et d'un capitalisme humain, désirable pour tous. L'État doit créer les conditions d'une nouvelle alliance avec le reste de la Société, et notamment les chefs d'entreprise qui incarnent et portent le progrès au quotidien dans leurs organisations. De nombreux dirigeants économiques sont prêts, comme nous, à s'engager pour transformer



notre système de production et le mettre au service d'un progrès intégral, à la fois économique, social, écologique, culturel et territorial, et nous appelons tous les autres à s'engager dans cette voie.

Après une crise sanitaire et sociale sans précédent, et d'élections présidentielles et législatives avec des tensions géopolitiques certaines, nous sommes à une année charnière. De même, l'urgence climatique nous somme d'agir sans plus attendre. Nous espérons que ces propositions soient force d'action pour favoriser les changements que nous mettons en avant.

Pour leurs contributions à nos échanges et pour la qualité de leurs participations, nous tenons à exprimer notre gratitude à :

- **Michel Rességuier**, président fondateur chez Prospheres Dirigeants
- **Dominique Bourg**, philosophe et professeur honoraire à l'Université de Lausanne
- **Abdu Gnaba**, anthropologue, philosophe et fondateur de SocioLab
- **Étienne Klein**, physicien et philosophe des sciences
- **Alexis Krycève**, entrepreneur social (HAATCH, Gifts for change)
- **Michael Trabbia**, Chief Technology & Innovation Officer chez Orange
- **Léa Méléard**, étudiante à Sciences Po Paris et engagée au sein du collectif "Pour un réveil écologique"
- **Myriam Maestroni**, fondatrice et présidente de E5T Foundation
- **Hervé Gbego**, associé chez Endrix et membre du bureau du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables
- **Patrick Lagarde**, Executive Advisor et ex-CEO de Brinks France
- **Isabelle Combarel**, Head of ESG chez Swen Capital Partners
- **William Lebedel**, fondateur de BlueRep et président de Friendship France
- **Bertrand Blanpain**, Directeur Général d'Arkéa

Merci à notre partenaire



PROPOSITION 1 : Fonder nos ambitions collectives sur un indicateur de progrès intégral (IPI)

Pour s'engager dans cette redéfinition du progrès, il faudra être capable d'en prendre vraiment la mesure. Or jusqu'ici, nos systèmes sociaux et économiques n'ont su mesurer que la production de richesses monétaires. En effet, longtemps notre système économique a cru pouvoir répondre aux besoins de ses citoyens grâce à la seule création de richesses économiques. Pourtant, face à la crise écologique, au creusement des tensions sociales et économiques, à l'épuisement des ressources naturelles, il semble désormais difficile de croire en une croissance infinie dans un monde aux ressources limitées, et de faire de cette croissance la seule aspiration de nos Sociétés.

Le PIB, qui a été l'indicateur clé de mesure de la santé de nos économies, ne permet plus de nous orienter dans le monde complexe et changeant qui se dessine devant nous. Il semble aujourd'hui incapable de mesurer les difficultés les plus fondamentales que nous avons à affronter : empreinte écologique, état de nos liens sociaux, épanouissement des individus. **Le PIB ne peut donc plus être notre seul indicateur de progrès et d'avancées collectives.**

1 Il y a donc urgence à **créer de nouveaux indicateurs pour mesurer le succès de nos organisations collectives**. Au niveau national, il semble donc crucial de se **doter d'un indicateur capable d'agréger les critères extra-financiers en plus des critères classiques du PIB**. Nous proposons ainsi que cet **Indicateur de Progrès Intégral**, dont les critères seront définis lors de la Convention Citoyenne sur le Progrès portée par le CESE, soit formalisé par les institutions de l'État, en particulier l'INSEE, en coopération avec les grandes organisations impliquées dans la transition écologique et sociale. Il devrait intégrer la mesure des différents indicateurs du développement humain, du développement éducatif jusqu'à l'équité sociale, en passant par les indicateurs d'inclusion, de santé, ou de pérennité écologique.

L'objectif, à terme, est que cet indicateur remplace le PIB comme **indicateur de référence dans la définition des politiques publiques** : il permettra à l'État et aux différents acteurs sociaux de prendre du recul sur son économie, et d'y inclure une vision basée sur le respect de nos ressources, naturelles et humaines. En attendant que le monde social et économique soit prêt pour ce concept, l'IPI pourra servir, conjointement au PIB, de boussole permettant de faire la transition graduelle vers un nouveau modèle économique au service du progrès, en remettant au centre de notre attention ce que nous avons jusqu'ici négligé : l'environnement, le développement social et humain.

PROPOSITION 2 : Créer une Convention Citoyenne sur le Progrès dans le cadre du CESE

Si nos Sociétés semblent se détourner de l'idée de progrès, c'est peut-être d'abord car nous ne savons plus vraiment ce que ce terme recoupe. Le progrès, est-ce uniquement la croissance économique et la hausse du pouvoir d'achat ? Est-ce l'innovation technologique ? Comment définir ce que nous considérons comme un horizon de progrès ? Il nous semble important de prendre collectivement un temps de recul pour mieux répondre à ces questions. Mais pour y répondre, nous ne pouvons nous contenter des processus politiques traditionnels, où les décisions sont prises dans le sérail des commissions politiques et les conseils des grandes institutions. Nous pensons qu'au XXI^e siècle, à l'heure où les citoyens ont besoin de retisser leurs liens avec la démocratie, c'est par la **consultation démocratique** que nous pourrions redéfinir un progrès désirable et porteur de sens, accepté du plus grand nombre.

2

Alors comment régénérer ensemble ce « progrès » ? Depuis la réforme de 2021, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) s'est vu confier de nouvelles missions et est devenu le lieu privilégié de la participation citoyenne. En tant que forum de la Société civile, c'est un lieu idéal pour engager les citoyens dans un chantier de définition du progrès. Parallèlement, la Convention Citoyenne pour le Climat a démontré que de nouveaux mécanismes institutionnels étaient possibles pour décider ensemble de notre destin, en donnant aux citoyens les clefs pour comprendre et s'impliquer dans les grands enjeux de notre époque.

Le moment est opportun **pour régénérer, ensemble, citoyens et représentants du CESE dans une définition du progrès**, à travers une Convention Citoyenne pour le Progrès dans le cadre du CESE.

Il s'agira d'abord de prendre le temps nécessaires pour faire le diagnostic : comprendre comment une vision trop étriquée de ce que recoupe le progrès nous a menés dans l'impasse, analyser la défiance qui monte dans la Société autour de l'idée de progrès, mettre en lumière les impensés et les blocages qui entourent ce mot.

Dans un second temps, ce grand chantier de réflexion démocratique devra nous amener à définir les critères du progrès au XXI^e siècle. Ce progrès, devra nécessairement, au vu des défis qui se posent à nous, être intégral, c'est-à-dire qu'il devra se construire autour de la notion de prospérité économique autant qu'autour de la soutenabilité écologique, du développement social et culturel, de l'équité et de l'inclusion sociale. Cette réflexion pourra de plus être transverse à tous les groupes de travail du CESE afin d'inclure tous les acteurs de la Société.

PROPOSITION 3 : Promouvoir le principe de responsabilité vs le principe de précaution

Face à la défiance qui se généralise, il nous semble fondamental de reposer les bases d'une culture saine du progrès, **centrée sur un vrai principe de responsabilité**. Évolution du principe de précaution, le principe de responsabilité devra être le cadre qui guide l'innovation, la recherche, la mise en place de nouvelles technologies ou de nouvelles infrastructures qui devront être au service de l'intérêt général. Le principe de précaution contemporain, trop flou et trop ambigu, n'est ni réellement capable d'éviter à l'innovation ses dérives, ni suffisamment incitatif pour encourager une dynamique positive d'innovation et de progrès.

Or notre monde a besoin d'innovations responsables, d'innovations à impacts positifs, pour inventer de nouvelles façons de vivre, de produire, de consommer, pour ouvrir le champ des possibles et rapprocher nos Sociétés d'un progrès partagé. La crise sanitaire a prouvé à quel point la créativité et l'inventivité scientifique avaient une importance vitale pour nos Sociétés. La crise écologique, elle aussi, appelle à nous réinventer et à innover.

3

Le principe de responsabilité devra donc, au contraire du principe de précaution, **définir clairement ce qu'est une innovation à impacts positifs**. Il devra être le cadre permettant à chaque acteur de la recherche et de l'innovation de prendre ses responsabilités pour faire en sorte, non seulement de ne pas menacer nos écosystèmes, notre santé ou notre bien-être collectif, mais plus encore, d'avoir un impact environnemental, sanitaire, social et économique positif. Concrètement, il nous semble indispensable que **la recherche et l'innovation soit capable de fournir la preuve que ce qu'elle produit contribue à l'amélioration de l'IPI** dans ses différentes dimensions.

L'État quant à lui, doit être le garant de cette innovation à impact, et il doit s'assurer que la R&D et les processus d'innovation soient mis au service de l'humain, de la nature et de l'intérêt général, selon des critères bien définis. Il doit aussi être le garant du financement de la recherche, et soutenir ces innovations qui contribuent aux transitions écologiques et aux transformations sociales. **L'Agence nationale de la recherche** doit assumer pleinement son rôle de planificateur de l'innovation, en **orientant les fonds publics vers les innovations à impact** pour placer nos ressources collectives entre les mains de ceux dont la créativité fait avancer la Société. Il s'agira alors certainement de refonder les principes de cette organisation et de toutes les institutions de la recherche française, pour faire émerger une approche de long terme, orientée vers le progrès, plutôt que vers la productivité et la rentabilité à court terme.

PROPOSITION 4 : Accélérer la comptabilité en triple capital et l'entreprise contributive

Une fois redéfini notre horizon de progrès collectif et ses outils de mesure mis en place, l'enjeu sera d'orienter le **système économique dans la bonne trajectoire d'action au service de l'intérêt général**. Comment mettre notre économie au service du progrès ? Comment orienter l'action des acteurs privés pour qu'elle contribue non seulement au progrès économique mais aussi au progrès social et environnemental ? L'État français, en se dotant de la **loi PACTE**, a clairement avancé dans la voie de l'entreprise contributive, en réaffirmant le caractère multiple de la performance des entreprises, à la fois économique, sociale et écologique. Elle acte dans la loi la notion d'entreprise à impact positif, qui se doit de réfléchir à sa raison d'être et à son environnement au sens large. C'est un premier pas pour **mobiliser la gouvernance des entreprises dans des sujets extra-financiers**.

L'État doit cependant aller plus loin pour accélérer la transition vers une économie plus responsable au service du progrès. Pour cela, nous préconisons de renforcer la redéfinition du contrat social qui unit l'entreprise au reste de la Société. Nous devons faire en sorte que **chaque entreprise contribue à l'amélioration de la situation économique, mais aussi sociale et environnementale**. L'application de l'article 1833 du Code Civil, qui précise que toute entreprise doit être gérée "en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité" devrait être une priorité pour les services publics.

Pour cela, nous préconisons que l'État, en collaboration avec les autres pays européens et l'UE, encourage la mise en place d'une

comptabilité globale, intégrant les critères extra-financiers. Depuis quelques années déjà, l'Europe travaille à la mise en place d'un modèle de comptabilité intégrée pour les entreprises, une comptabilité permettant de prendre en compte les réalités environnementales et sociales au même titre que la réalité financière de l'organisation.

Nous recommandons que la France prenne les devants de cette innovation, et élargisse le nombre d'entreprises qui testent actuellement la triple comptabilité **auprès d'entreprises volontaires, dans tous les secteurs d'activité**. Pour inciter les entreprises à utiliser la triple comptabilité, l'État dispose d'incitations fiscales très fortes comme le sur-amortissement. Généraliser la comptabilité extra-financière sera un outil indispensable pour faire évoluer les pratiques économiques et pour servir d'aide à la décision en faisant apparaître conjointement les données sociales, environnementales et financières, dans une logique de performance globale. En associant cette comptabilité à des objectifs précis de soutenabilité pour les différents secteurs économiques, cela devrait mener à une plus juste répartition de ces capitaux.

Pour accompagner cette transition, nous recommandons de soutenir les entreprises pionnières de ces nouveaux modèles de performance globale, les SCIC, les coopératives, les entreprises de l'ESS, ou encore les nouvelles entreprises à mission, pour permettre à ces précurseurs de défricher le chantier complexe de l'entreprise contributive. L'État peut alors avoir un rôle de prescripteur, par exemple en donnant accès prioritairement aux entreprises dotées d'un de ces statuts aux marchés publics et à la commande publique. Il peut aussi, comme il l'a fait pour l'agriculture biologique, mettre en place des aides publiques destinées à encourager les entreprises à se tourner vers des modèles plus vertueux.

PROPOSITION 5 : Encourager la formation aux enjeux de demain et au leadership par le sens

La transition vers une économie en progrès impose aussi de faciliter la formation de tous aux nouveaux enjeux de notre époque. Il importe ainsi de **permettre aux dirigeants et futurs dirigeants de se former**, de transformer leur modèles et savoir mener une conduite du changement pour répondre aux besoins du monde actuel. Mais aussi de permettre aux collaborateurs de se former aux compétences de demain.

Nous recommandons de viser les professionnels, en encourageant les temps de formation en entreprises. Cela peut passer par une **réduction des charges des temps de formation, notamment celles destinées à renforcer la formation durable des dirigeants**. Ces formations doivent porter sur les enjeux climatiques, scientifiques, sociétaux, sur la compréhension des impacts d'une activité, et redonner sens à la fonction de manager ou dirigeant. Il est impératif de sortir de l'image du leader tout sachant, dans une position toujours descendante. Nous sommes en faveur d'une refonte de la position de leader, ayant comme posture l'humilité, l'écoute et la remise en question, donc dans une posture d'apprenant. Accompagner le changement dans l'entreprise passe par des temps de formation destinés aux managers et à leurs équipes opérationnelles.

5

Il est aussi essentiel de **repenser des programmes scolaires et universitaires renforcés sur les notions de sens et d'impact**. Une réflexion doit avoir lieu au sein de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour intégrer l'adaptation au monde de demain, et former des futurs leaders capables de prendre en main et d'intégrer les enjeux actuels.

Il nous paraît impératif de **former le personnel politique aux enjeux du progrès intégral** : donc créer un cycle de formation obligatoire pour les membres du Parlement et du gouvernement sur les enjeux écologiques et sociaux, fondé sur le travail des instances scientifiques de référence (Haut Conseil pour le Climat ou GIEC par exemple). Il n'est plus acceptable que les dirigeants du pays n'aient pas toutes les bases nécessaires à la compréhension des enjeux qui se jouent.



PROPOSITION 6 : Définir une doctrine de capitalisme financier européen responsable

Le monde de la finance est depuis de nombreuses années sous le feu des critiques. Accusée d'accaparer les richesses et de contribuer à la hausse des inégalités, la finance doit aujourd'hui réaffirmer sa capacité et sa volonté de contribuer au progrès intégral. Pour cela, la puissance publique peut jouer un rôle de catalyseur.

Il semble donc urgent d'**encadrer plus globalement le monde de la finance** et mieux partager la valeur créée, afin de rediriger les actifs financiers vers les investissements qui contribuent au progrès. Plusieurs options sont envisageables. Par exemple, **réguler les stock-options**. Celles-ci amènent les dirigeants à être dépendants, voire obsédés par le rendement et la valeur des actions à court terme, aux dépens des autres parties prenantes, du long terme, et de la raison d'être de leur entreprise. Il serait également envisageable d'**encadrer la pratique des rachats d'actions**.

En effet, plutôt que d'investir, nombre d'entreprises réduisent le périmètre de leur capital, ce qui fait automatiquement monter la valeur des actions. La limitation de cette pratique les amènerait, plutôt que de simplement augmenter leurs dividendes, à investir davantage ou à penser à des formes alternatives de répartition de la valeur.

De la même manière, les Offres publiques d'achat se déroulent trop souvent dans un climat d'hostilité entre les instances de gouvernance des entreprises concernées. Court-circuiter les instances dirigeantes d'une entreprise cible et proposer directement à ses actionnaires un prix attractif, souvent à la limite de la déraison, constitue une méthode pour le moins sauvage. Il convient de faire en sorte que ce soit la négociation entre les exécutifs, les conseils d'administration et les assemblées d'actionnaires qui prévale, quitte à abandonner l'idée de rapprochement.

Pour finir, il semble urgent de lancer une **réflexion autour d'une taxe sur les transactions financières**. L'objectif de cette taxe serait à la fois de remettre une partie de la richesse créée par le monde financier au service du progrès social, d'aligner la fiscalité du capital sur la fiscalité du travail et de limiter l'accaparement des ressources financières par les acteurs financiers, notamment à travers les effets de valorisation. Cette taxe pourrait être différenciée en fonction des secteurs où s'opèrent les transactions financières, et en fonction de leur contribution au progrès ou à l'impact positif. Pour cela, il conviendrait de travailler conjointement entre les pays européens pour **définir une taxe commune, adossée à la taxonomie mise en place par l'Union** en matière de finance durable.

6

PROPOSITION 7 : Mettre en œuvre une fiscalité incitative au service du progrès, en France et au sein de l'Union européenne

Pour encourager la transition vers une économie au service du progrès, la puissance publique dispose d'un levier extrêmement puissant : **la fiscalité**. En définissant les capacités financières de l'État et en orientant les marchés, la fiscalité peut être un vrai moteur de transformation.

Pour qu'elle prenne tout son sens, la fiscalité doit d'abord être juste. Et cela passe peut-être avant tout par la **lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale**. Il nous faut nous assurer collectivement que chacun paie sa juste contribution aux finances publiques, et que plus personne n'échappe à nos règles fiscales collectives.

Si certains efforts ont été déployés en Europe au cours des dernières années, l'attente des citoyens pour réduire à zéro l'évasion fiscale demeure élevée, dans un contexte où les inégalités se creusent. Offshore Leaks, Panama Papers, Luxleaks... Les scandales en matière de fiscalité se multiplient ces dernières années. Il est donc essentiel de s'attaquer à ce problème de fond, car les pertes pour les États sont considérables : selon les estimations de l'OCDE, l'évasion fiscale est estimée entre 84 milliards et 202 milliards d'euros par an au niveau mondial. L'optimisation fiscale, y compris par les coûts de transfert, doit aussi être encadrée pour plus de justice fiscale. Lutter contre l'évasion et l'optimisation fiscale permettra aussi, grâce aux gains retrouvés, de financer la formation, la lutte contre les inégalités, la lutte contre la précarité ou la transition écologique, redessinant une base saine pour des avancées sociétales.

L'État peut aussi être un véritable **moteur pour l'émergence d'un système économique au service du progrès**, grâce à une fiscalité adaptée. Il pourrait ainsi créer des **facilités fiscales pour les entreprises engagées** dans une démarche de performance globale et d'impacts positifs, afin d'inciter la transition vers des modèles vertueux. En effet, aujourd'hui, les entreprises sont soumises à la même fiscalité quel que soit leur modèle de production. Elles contribuent donc de façon identique aux ressources financières de l'État, et ce, alors même qu'elles ne contribuent de façon très différenciée à la transition vers un progrès intégral.

Il paraît aujourd'hui indispensable de compenser ce différentiel, en prenant acte de l'impact positif des entreprises contributives sur les plans sociaux et environnementaux, via une fiscalité réduite. Ainsi, les entreprises participant à des innovations sociétales, celles ayant un impact environnemental positif, ou celles contribuant au progrès humain pourraient ainsi voir leurs marges de manœuvre financières augmenter grâce à une fiscalité allégée. À l'inverse, celles qui n'auraient pas pris conscience de la nécessité de transformer leur business model pourraient faire face à une fiscalité plus forte. Il faut en tout cas ouvrir le débat sur une **fiscalité alignée sur la contribution au progrès**. Concrètement, cela pourrait se traduire par une réduction de la TVA pour les produits selon leur contribution au progrès. Par exemple, les produits certifiés bio pourraient bénéficier de la même TVA que les restaurants. Comment mesurer cette contribution ? La réflexion devrait être ouverte au sens large, mais elle pourrait se **fonder sur une typologie s'inspirant de la taxonomie verte européenne**.

7

PROPOSITION 8 : Renforcer la lutte contre les inégalités au niveau européen

La lutte contre les inégalités doit être centrale dans le projet collectif que nous souhaitons construire autour de l'idée de progrès. Face à la hausse des inégalités et de la pauvreté, mais aussi face aux menaces de l'inflation, qui s'étend suite à la pandémie et à la guerre, il y a urgence à mettre en œuvre une **réflexion sur le salaire décent**.

Il s'agit d'abord de faire en sorte que chacun puisse disposer d'un revenu minimum pour s'épanouir, partout en Europe. L'enjeu est de **passer du « pouvoir d'achat » au « pouvoir de vivre »**, permettant aux plus modestes de se projeter dans l'avenir et plus seulement sur la fin du mois. Pour cela, la puissance publique dispose de plusieurs outils : penser la hausse des salaires minima, mais aussi, **renforcer les mécanismes de la participation et de l'intéressement en entreprise, développer l'actionnariat salarié, faciliter la libération des dispositifs d'intéressement...**

S'interroger sur le salaire décent, c'est aussi réfléchir aux salaires les plus élevés. Il s'agira alors d'organiser une grande réflexion nationale et européenne sur les écart de salaires et la décence des hauts salaires, qui pourra aboutir à **l'obligation de la publication des écarts de salaires en entreprise, à la mise en place d'une rémunération variable alignée avec la performance extra-financière**, notamment pour les dirigeants, voire à des régulations ou des taxations.

D'une manière générale, les acteurs publics dans toute l'Europe doivent jouer un rôle proactif dans la mise en place d'un modèle social qui **redistribue mieux les fruits du progrès**. Par la protection sociale, par les politiques de développement territoriales, de santé ou par le développement des infrastructures, les acteurs publics peuvent lisser les inégalités au sens plus large.

8



À PROPOS D'ENTREPRISE & PROGRÈS

Entreprise & Progrès réunit des dirigeants qui placent l'Humain au cœur des entreprises.

Depuis plus de 50 ans, notre think tank cherche à transformer la Société pour allier responsabilité sociale, environnementale, et économique, en réunissant les dirigeants sensibles à la création de valeurs (et pas seulement de la valeur actionnariale), et en révélant ces dirigeants pionniers pour mobiliser l'action de tous.

À ce titre, l'association agit en coopération et concertation avec les institutionnels, les politiques, les académiques et les experts pour être le trait d'union avec les responsables d'entreprises qui portent une vision du progrès pour la Société, un progrès responsable et utile pour tous, qui serve une Société régénérative, optimiste et moins inégalitaire.

Entreprise & Progrès remercie chaleureusement ses membres qui soutiennent l'association financement, logistiquement, matériellement, intellectuellement...

L'ORÉAL



Contact

Claire-Agnès Gueutin

Mail : claire-agnes.gueutin@entrepriseprogres.com

Tel : 01 87 20 11 20



ENTREPRISE
& PROGRES